

AFFAIRE N° 19

OBJET: Programme triennal 1980-1982 d'acquisitions foncières pour l'habitat très social.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

J'ai été saisi d'une demande de la Préfecture relative aux engagements à souscrire par la Commune en ce qui concerne les acquisitions prévues au programme TRIENNAL 1980-1982 d'acquisitions foncières pour l'habitat très social.

Ce programme, arrêté le 1er juillet 1980 par la Commission de Coordination des opérations d'habitat très social en fonction des propositions faites, en ce qui concerne la Commune de Saint-Denis, par délibération du 6 mai 1980 (affaire n°28), comporte les terrains suivants:

Ordre de priorité départemental	Lieudit	Réf. Cad.	Surface	Observations
1	Deux-Canons	AY 16 à 59 (sauf 17 et 23)	2,0 ha	Zone déclarée insalubre
6	Le Butor	AY 7 à 11	0,6 ha	
11	Bellepierre	DI 25	1,2 ha	
16	Petite Ile	AB 88 à 97-102 à 108-112 à 128	1,0 ha	Zone déclarée insalubre
20	Rue d'Alsace	AR 12	0,3 ha	A sortir du programme (acquis par la SIDR)
24	Chaudron	BK 252	0,9 ha	
28	Bois de Néfles	CS 5 à 9- 107	2,2 ha	
32	Montgaillard	BV 232-431-544	1,8 ha	
36	la Bretagne	BR 508	0,7 ha	
40	Moufia	BS 208-209-211 213	1,5 ha	
43	St-François	CO 206	2,0 ha	
46	Ruisseau Blanc	CD 52	4,5 ha	
49	ruelle Amelin	AH 73 à 81	0,2 ha	
52	Rue Tourette	AT 54 à 61	0,2 ha	
54	Le Brûlé	CM 51- 62	1,0 ha	
56	Ste-Clotilde	BE 23	0,5 ha	
58	Commune Prima	BN 3 à 7	2,5 ha	
60	Domenjod	CX 49-50	0,8 ha	

Conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Général au cours de sa séance du 9 juillet 1980, il convient que la Commune s'engage à :

000098

- entretenir et gérer les terrains à partir de la date à laquelle ils auront été acquis par le Département ;
- les racheter dans un délai maximum de quatre ans à compter de la promesse de vente obtenue par le Département, pour les affecter à l'Habitat très social ;
- prendre, avant l'expiration du délai de quatre ans précité, une deuxième délibération :

* demandant la rétrocession immédiate du terrain ;

* s'engageant à le payer par annuités au prix de revient, tous frais compris, au moyen de versements annuels dont le nombre serait égal à celui des annuités consenties au Département ; le premier versement étant effectué un an après la délibération de la Commission Départementale autorisant la rétrocession.

Je vous demande de bien vouloir confirmer votre accord sur ces modalités et sur le programme précité (exception faite du terrain n° 20, déjà acquis par la SIDR).

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dr Gilbert GERARD - Je souhaiterais que l'on fasse rapidement de l'habitat social à Bellepierre, où il n'y a rien actuellement, alors qu'à peu près une quarantaine de familles sont dans des bidonvilles.

LE MAIRE - Bellepierre est un secteur où il est difficile de faire de l'habitat social, en raison du problème des terrains. Nous nous efforçons de résoudre ce problème, et cela n'a pas été facile pour celui figurant dans ce programme. Il faudra faire de gros travaux pour le viabiliser. D'autres terrains aménageables facilement devront être recherchés.

Dr Gilbert GERARD - Dans l'immédiat, il y a le cas du terrain qui a été acheté par la Mairie, et sur lequel des personnes habitent dans des conditions lamentables. Pour qu'elles puissent améliorer leurs habitations, il leur faut une autorisation du propriétaire du terrain, c'est-à-dire de la Mairie. Est-ce que nous ne pourrions pas leur donner cette autorisation ?

LE MAIRE - Tout dépend du délai prévisible qui nous sera imparti pour résorber cet habitat. Vous m'avez écrit une lettre sur cette affaire, et j'ai déjà demandé aux Services Techniques d'estimer le délai de réalisation de cette opération. En fonction de cela, une décision concernant cette autorisation sera prise. Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

2 ABSTENTIONS : M. MONDON - Mme PAYET.

ADOPTE A LA MAJORITE.

UU - At Denis le 1^{er} Décembre 1980
P/le Prefet

Le Secrétaire Général
Signé Didier CAILLARD
Le chef de Bureau délégué
Jacques BÉCOSTE